



MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-7-05**

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260915-2026_7_05_2-DE

Séance du 15 septembre 2026

Date de convocation : 9 septembre 2026

Membres en exercice :	19
Présents :	19
Procuration :	0
Votants :	19

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le quinze septembre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire – Mmes LAGADEC Marylène - M. MAZE David - M. MERCIER Tristan - M. LE JEUNE Clément - Mme CORLOSQUET Karine, adjoints - M. SIMON Bernard – Mme BERNARD Nicole – Mme DESNOS Annie – Mme GRIJOL Guénaëlle – M. INISAN Pierre-Yves – Mme LE BORGNE Nathalie – M. MOTREFF Pierre-Yves – M. RIOU Hubert – Mme ROZEC Véronique - M. HENRY Patrick – M. BOSSARD Pierre – Mme MARY Gaëlle – Mme VOGT Dorothéa.

Secrétaire de séance : Mme Karine CORLOSQUET

Convention de groupement de commandes avec la CLCL

Dans un objectif de simplification des procédures qui peuvent être ralenties, la Communauté de Communes, via son service « Achats », a proposé aux communes membres de signer une convention de groupement de commandes permanent dont le fonctionnement est le suivant :

- En signant la convention constitutive du groupement, chaque commune peut rejoindre, en fonction de ses besoins, les consultations de groupement qui seront lancées.

- Les membres du groupement signent une convention constitutive qui détermine les modalités de fonctionnement du groupement et désigne le coordonnateur. En augmentant les volumes, en diminuant le temps passé sur une consultation et les frais de publicité, les groupements de commande permettent la réalisation d'économies d'échelle et participent à la mutualisation.

Ce dispositif existe depuis 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire a signé la convention de groupement de commandes permanent avec la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire